

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CONILHAC CORBIERES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six Septembre à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Serge BRUNEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 21/09/2022

**PRESENTS (8)** : Messieurs Serge BRUNEL, Jean-Luc CABILLE, Stéphane DARZENS, Claude COURSET, René GRAUBY ; Mesdames Marie GRAUBY-LAFFONT, Martine PANOUILLET, Jocelyne ARINO

**ABSENTS EXCUSES (6)** : Julien SENDROUS, Isabelle REYNAUD (pouvoir à Stéphane DARZENS), Charles-Henri GALMICHE (pouvoir à Claude COURSET), Sandra BINARD (pouvoir à Serge BRUNEL), Philippe MARTY (pouvoir à Marie GRAUBY-LAFFONT), Judith FABRE (pouvoir à Jocelyne ARINO)

**Secrétaire de séance** : Mme Marie GRAUBY-LAFFONT, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### SEANCE N°6- DELIBERATION N°37-2022 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CDG11

Le Centre de Gestion de l'Aude propose un service de médecine professionnelle et préventive. Conformément à l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984, les missions assurées par ce service ont pour objectif d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment, en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents. Le pôle est également à la disposition de l'Autorité territoriale pour toute question concernant les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire.

Un médecin de prévention anime et coordonne l'équipe pluridisciplinaire composée de spécialistes en prévention (médecine, infirmiers en santé au travail, psychologues du travail, assistantes sociales...), dans le cadre d'un comité médical technique (CMT).

Les différentes missions assurées sont les suivantes :

- Actions sur le milieu professionnel (informations aux collectivités)
- Interventions spécifiques (mise à disposition d'intervenants qualifiés)
- Visite à la demande
- Suivi individuel

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité des présents,**

**APPROUVE** l'adhésion au service médecine du CDG 11 ;  
**AUTORISE** le Maire à signer la convention ;  
**AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec ladite convention d'adhésion.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture  
Le 04/10/2022  
A Conilhac-Corbières

**Le Maire**

Serge BRUNEL



**Le Maire,**

Serge BRUNEL

